



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 janvier 2016

Dossiers PAC 2015 : restitution de la numérisation des surfaces non agricoles

A partir du 25 janvier, les agriculteurs ayant déposé un dossier PAC en 2015 pourront consulter sur TéléPAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr) la numérisation réalisée par l'administration des surfaces non agricoles (SNA) de leur exploitation ; Cette consultation doit permettre de signaler **toute erreur importante** constatée par rapport à la réalité du terrain ; par exemple, SNA existante non numérisée ou mal numérisée, mauvaise interprétation de l'élément (*fossé pris pour une haie*), numérisation d'une SNA n'existant plus. Les SNA impactent les calculs des surfaces admissibles et du paiement vert ; c'est pourquoi il est important de les vérifier.

Il n'y a pas de date butoir pour informer la DDTM d'une erreur, mais son signalement **avant le 24 février permettra la mise à jour de TéléPAC 2016.**

Cette phase de restitution ne comporte pas le calcul de la surface admissible en lui-même, ni les résultats de l'instruction sur le paiement vert (pourcentage de surfaces d'intérêt écologique -SIE-, diversité des assolements) : ces éléments seront fournis lors d'une restitution ultérieure.

Informations :

- notice de présentation en ligne sur TéléPAC, rubrique « formulaires et notices 2015 »
- site internet des services de l'État en Vendée : [www.vendee.gouv.fr/politiques/publiques/agriculture/aides directes de la PAC/PAC 2015/restitutions](http://www.vendee.gouv.fr/politiques/publiques/agriculture/aides_directes_de_la_PAC/PAC_2015/restitutions)

Contact : DDTM de la Vendée : 02.51.44.32. 34 ou ddtm-sdea-infopac@vendee.gouv.fr

